



Plus d'informations sur <https://www.cnr.tm.fr/ingenierie/projet-damenagement-hydroelectrique-entre-lisere-et-lain/>

LES DATES CLÉS DU PROJET

Début 2022 : promulgation de la loi Aménagement du Rhône

Mi-2022 : engagement des études de faisabilité du projet

2023 : procédure de participation du public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Début 2024 : positionnement de l'État

Si le projet est confirmé, les demandes d'autorisations nécessaires au démarrage des travaux aux autorités compétentes par CNR auront lieu à partir de 2024 pour une mise en service de la centrale hydroélectrique au plus tard en 2033.

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels. CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts). ENGIE est son actionnaire industriel de référence.

Contacts presse

Marieke BARRAUD – m.barraud@cnr.tm.fr - +337 87 54 55 41